AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1955
FR0004159473-FS0636

2 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HEXAOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HEXAOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 356 775 actions HEXAOM représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HEXAOM sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.